

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007  
Publication : 21/12/2007

Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2008/I-3<sup>e</sup>/07  
Séance du 14 DEC. 2007

### BUDGET PRIMITIF 2008 POLITIQUE A07 - ITINERAIRES CYCLABLES

Le Conseil Général,

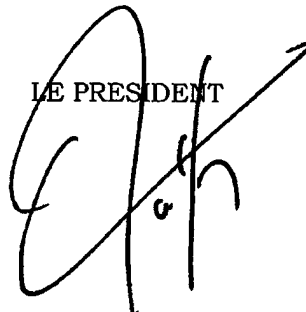
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Voirie, des Infrastructures Routières et des Transports du 20 novembre 2007,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve le programme quinquennal 2008/2012, tel qu'il est présenté en annexe n° 1 ;
- ❖ vote pour l'exécution du programme 2008 :
  - 5 770 000 € d'autorisations de programmes,
  - 4 210 942 € de crédits de paiement,selon la répartition figurant en annexe n° 2 ;
- ❖ autorise le Président à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants ;
- ❖ donne délégation à la Commission Permanente pour toute procédure nécessitant des décisions spécifiques.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER